



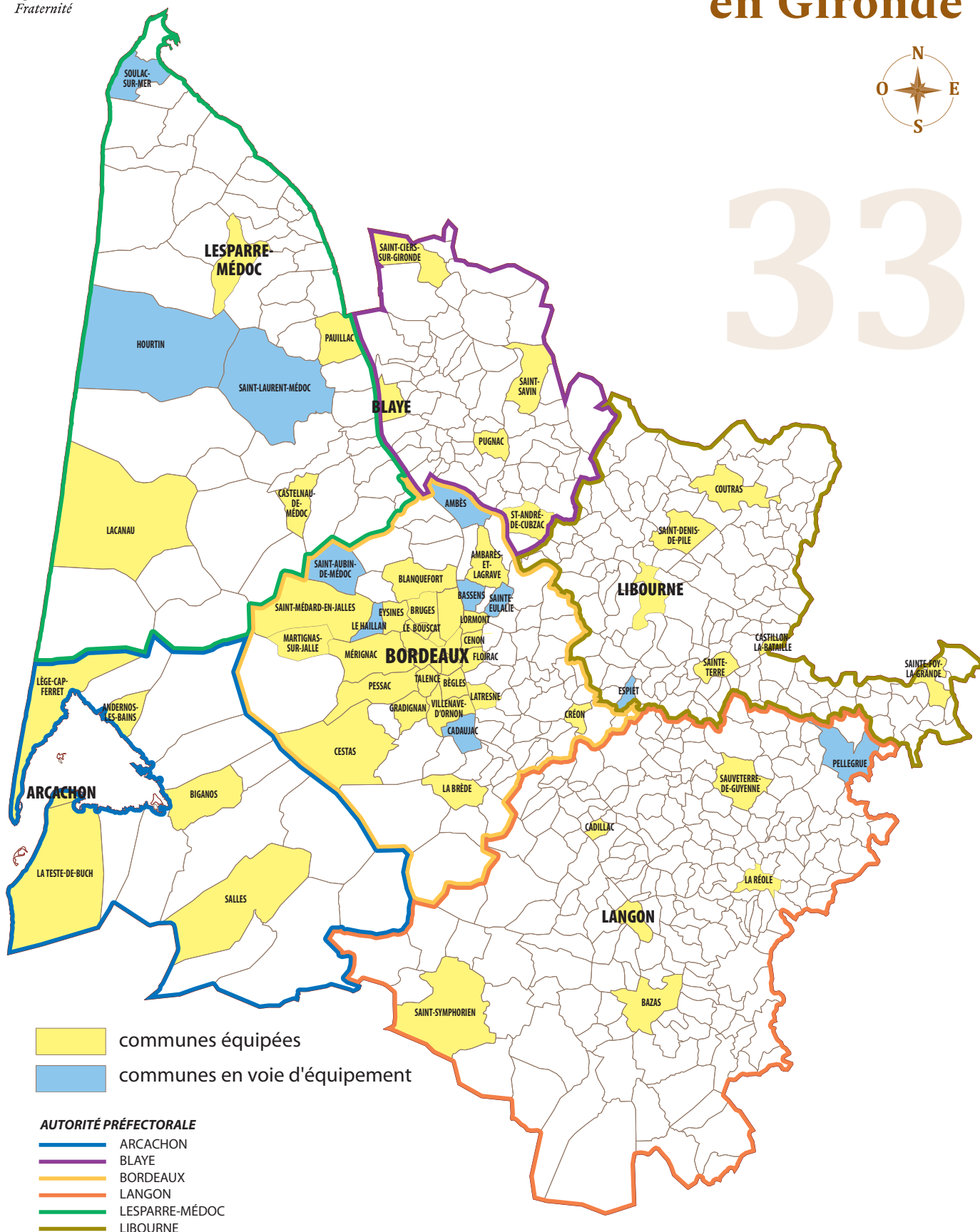
**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation des DR* en Gironde



33



* Un dispositif de recueil permet de faire une demande de titre d'identité (carte nationale d'identité et passeport biométrique) dans n'importe quelle mairie équipée, quel que soit le lieu de résidence. Il n'est plus nécessaire de déposer le dossier dans sa commune. Le dépôt de la demande et le retrait du titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.